

Ce document a été téléchargé
sur

www.mediacongo.net
LE REFLEXE WEB CONGOLAIS

v. 13 mars 2006

***Du 10 au 23 mars 2006 : Inscription des candidats aux élections
présidentielle et législatives***

- * Les candidats Président de la République s'enregistrent à Kinshasa***
- * Les candidats députés nationaux dans 28 sites de la République***

Les élections deviennent de plus en plus une réalité en République Démocratique du Congo. Après l'adoption par le Parlement et la promulgation de la Loi électorale par le Président de la République, l'heure est à l'enregistrement des candidatures sur base d'un calendrier électoral qui prévoit l'organisation du 1^{er} tour de l'élection présidentielle et des élections législatives au 18 juin 2006. Le Bureau de la Commission Electorale Indépendante (CEI), par la voix de son président, Monsieur l'abbé Apollinaire Malu-Malu, a annoncé, aussitôt après la promulgation de la Loi électorale intervenue jeudi 09 mars 2006, l'ouverture de l'inscription des candidats aux élections présidentielle et législatives pour le vendredi 10 mars 2006. Ces opérations qui ont effectivement commencé le 10 mars, s'effectuent dans les Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) ouverts à cet effet de 8 heures30 jusqu'à 16 heures30, heure locale, tous les jours y compris les samedi et dimanche et ce, pendant 14 jours, soit jusqu'au 23 mars 2006.

Les candidats Président de la République déposent leurs candidatures à Kinshasa

Les dossiers de candidature à l'élection présidentielle doivent comporter les pièces

suivantes :

- une lettre de consentement conforme au modèle fixé par la Commission Electorale Indépendante signée par le candidat ;
- une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé, le tout se terminant par la formule « Je jure sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts » ;
- quatre photos format passeport ;
- un symbole ou un logo par parti politique ou regroupement politique ;
- un certificat de nationalité ;
- un extrait de casier judiciaire en cours de validité ;
- une photocopie de la carte d'électeur ;
- un récépissé du dépôt d'une caution non remboursable de 22 millions de francs congolais constants versés dans le Compte Receveur DGRAD du Trésor Public n°11050/2003 auprès des banques commerciales ci-après : Banque Internationale des Crédits (BIC) ; Banque Commerciale du Congo (BCDC) ; Union des Banques Congolaises (UBC) ; Raw Bank ; City Bank ; Stanbic Bank ; Banque Congolaise ; Banque Internationale d'Afrique au Congo (BIAC) ;
- la lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou son regroupement politique.

Les formulaires pour le dépôt des dossiers de candidature à l'élection présidentielle sont à retirer auprès du Bureau de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) situé au siège du Bureau de Représentation Provinciale de la CEI/Kinshasa, dans la commune de la Gombe, avenue Lukusa, n°11.

28 bureaux ouverts à travers la République pour l'inscription des candidats Députés nationaux

Les dossiers de candidature aux élections législatives doivent comporter les pièces suivantes :

- une lettre de consentement conforme au modèle fixé par la Commission Electorale Indépendante signée par le candidat ;
- une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé, le tout se terminant par la formule « Je jure sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts » ;
- quatre photos format passeport ;
- un symbole ou un logo par parti politique ou regroupement politique ;
- les noms des deux suppléants ;
- une photocopie de la carte d'électeur ;
- une attestation de naissance ;
- un récépissé du dépôt par candidat ou par liste d'une caution non remboursable de 110 mille francs congolais constants versés dans les Comptes Receveurs DGRAD du Trésor public énumérés ci-dessous ;
- une lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou son regroupement politique.

Dans le cas des suppléants, la déclaration de candidature est accompagnée pour chaque candidat suppléant des pièces suivantes :

- une lettre de consentement conforme au modèle fixé par la Commission Electorale Indépendante signée par le candidat ;
- une photocopie de la carte d'électeur ;
- une attestation de naissance ;
- une fiche d'identité suivie d'un curriculum vitae détaillé, le tout se terminant par la formule « Je jure sur l'honneur que les renseignements ci-dessus sont sincères et exacts » ;
- quatre photos format passeport ;
- une lettre d'investiture du candidat par son parti politique ou son regroupement politique ;
- une lettre de désignation du candidat suppléant par le candidat indépendant.

Les formulaires pour le dépôt des dossiers de candidature aux élections législatives sont à retirer auprès des Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) situés dans les installations des bureaux de la CEI suivantes :

1. Ville de Kinshasa : Bureau de Représentation Provinciale, Commune de la Gombe, avenue Lukusa, n°11.
2. Province du Bas-Congo : Bureau de Représentation Provinciale à Matadi.
3. Province Orientale : Bureau de Représentation Provinciale à Kisangani, Bureaux de Liaison de Buta, Isiro et Bunia.
4. Province du Maniema : Bureau de Représentation Provinciale à Kindu.
5. Province du Nord-Kivu : Bureau de Représentation Provinciale à Goma.
6. Province du Sud-Kivu : Bureau de Représentation Provinciale à Bukavu.
7. Province du Katanga : Bureau de Représentation Provinciale à Lubumbashi, Bureaux de Liaison de Kolwezi, Kamina et Kalemie.

8. Province du Kasai oriental : Bureau de Représentation Provinciale à MbujiMayi, Bureaux de Liaison de Mwene Ditu et Kabinda, Bureau Relais de Lodja.
9. Province du Kasai occidental : Bureau de Représentation Provinciale à Kananga et Bureau de liaison de Tshikapa.
10. Province de l'Equateur : Bureau de Représentation Provinciale à Mbandaka, Bureaux de Liaison de Boende, Gbadolite, Gemena et Lisala.
11. Province du Bandundu : Bureau de Représentation Provinciale à Bandundu, Bureaux de Liaison de Kikwit, Kenge et Inongo.

Les numéros des comptes ouverts pour le versement de la caution

Le versement de la caution pour les élections législatives s'effectue dans les banques commerciales ou succursales de la Banque Centrale du Congo (BCC) dans les comptes des receveurs de la Direction Générale des Recettes Administratives et Domaniales (DGRAD) situés dans toutes les villes où sont ouverts les Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC).

Ville de Kinshasa : la caution est à verser au Compte Receveur DGRAD n°11050/2003 dans les banques commerciales ci-après :

- Banque Internationale des Crédits (BIC)
 - Banque Commerciale du Congo (BCDC)
 - Union des Banques Congolaises (UBC)
 - Raw Bank
 - City Bank
 - Stanbic Bank
 - Banque Congolaise
 - Banque Internationale d'Afrique au Congo (BIAC)
- (N.B. : même numéro de compte dans toutes les banques)

Province du Bas-Congo : la caution est à verser à Matadi au Compte Receveur Provincial DGRAD ci-après :

- Banque Internationale d'Afrique au Congo (BIAC) : n° 16113070000
- Raw Bank : n° 0200099703-63
- Banque Congolaise : n° 862-00-366103-63
- Banque Internationale des Crédits (BIC) : n° 842-00-366004-12
- Banque Commerciale du Congo (BCDC) : n° 121-9161118-31-CDF

Province Orientale : la caution est à verser au Compte Receveur Provincial DGRAD n° 11050/2003 auprès des succursales BCC à Kisangani, Buta, Isiro et Bunia.

Province du Maniema : la caution est à verser à Kindu au Compte Receveur Provincial DGRAD n° 11050/2003/09

Province du Nord-Kivu : la caution est à verser à Goma au Compte Receveur Provincial DGRAD ci-après :

- n° 272-9203811-74 et n°272-9203811-75 : succursale UBC
- n° 4000793 : BIC

- n° 9161118-31 : BCDC

Province du Sud-Kivu : la caution est à verser à Bukavu au Compte Receveur Provincial DGRAD ci-après :

- n° 11050/200308 : BCC
- n° 170-0361702-08 : BCDC
- n° 270-00366015-79 : UBC

Province du Katanga : la caution est à verser au Compte Receveur Provincial DGRAD n° 11050/2003 à :

- Lubumbashi : succursale BCC
- Kolwezi : succursale BCC, BCDC et T.M.B.
- Kamina : succursale BCC
- Kalemie : succursale BCC

Province du Kasai oriental : la caution est à verser au Compte Receveur Provincial DGRAD ci-après :

- MbujiMayi : - n° 11/200309 : - UBC
- BCDC
- Lodja : n° 11050/2003 : succursale Banque Centrale du Congo.
- Mwene Ditu : n° 11050/200312- UBC
- Kabinda : n° 11050/2003

Province du Kasai occidental : la caution est à verser au Compte Receveur Provincial DGRAD ci-après :

- Kananga : - n° 11050/200311 : succursale BCC
- n° 190-9161118-37/CDF : succursale BCDC
- Tshikapa : n° 11050/200305 : succursale BCDC.

Province de l'Equateur : la caution est à verser au Compte Receveur Provincial DGRAD n° 11050/200305 à :

- Mbandaka : succursale de la BCC
- Boende : succursale de la BCC
- Gbadolite : succursale de la BCC
- Gemena : succursale de la BCC
- Lisala : Comptable des recettes des Finances de la Mongala,
Monsieur Edi Kandani Agbalu, Code 0273

Province du Bandundu : la caution est à verser au Compte Receveur Provincial DGRAD à :

- Bandundu : n° 11050/200302 : succursale BCC
- Kenge : Comptable des recettes des Finances de la Mongala,
Monsieur Pashi Ikomba, Code 0209
- Kikwit : n° 11050/200302 : succursale BCC
- Inongo : 11050/2003 : Guichet Banque Centrale du Congo

Une réalisation de  avec l'appui technique de



APEC



MONUC



UE

Ce publi-reportage a été réalisé par la Commission Electorale Indépendante grâce à l'appui technique de la MONUC, du projet APEC du PNUD avec la participation financière de l'Union européenne et des autres pays partenaires contribuant financièrement au processus électoral en RDC à travers le projet.